

Mars 2015



SYNDICAT LOCAL DE LA CONSTRUCTION, DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT CGT 37

18 rue de l'Oiselet – 37550 ST AVERTIN

Tél. 02 47 37 83 54

E-Mail : slcba37@live.fr



Communiqué de presse

Grève à Pieux Ouest

Jeudi 5 mars, **les salariés de Pieux Ouest se sont mis en colère.**

Une colère à la mesure de leurs moyens : des **pneus brûlés** et un **camion porte-engin retardé** pour ne pas livrer un chantier mais **une détermination renforcée**. Nous dénonçons par contre le comportement de **Mr Max Goudenège** qui traîne toute la journée autour du piquet de grève et le **provoque**. En plus de **harceler les salariés** grévistes toute la journée, il a ainsi fait intervenir 2 fois les pompiers pour les feux de pneus. Ceux-ci ont dû constater que ce n'était qu'un piquet de grève et se sont vu dans l'obligation d'en appeler à la gendarmerie pour régler la situation ... Faire déplacer les forces publiques de sécurité pour des pacotilles ne semble pas gêner Mr Max Goudenège.

Depuis vendredi 27 février ce personnage (qui se fait appeler le « patriarche ») va de provocation en provocation en fleurissant avec la ligne rouge. **Ainsi dès vendredi il a tenté d'écraser des grévistes ...** Ceux-ci se sont gardés de le rendre publique afin de préserver la qualité des négociations et pour en finir au plus vite. Dans son excitation et ce qu'il croyait être une victoire d'avoir fait « libérer » un camion qui serait de toute façon parti après la levée du piquet vers 17h30/18h et l'extinction du feu, il a avoué devant les gendarmes et l'huissier qu'il avait fait venir, ce fait remontant à vendredi de manière toute naturelle. Voilà le comportement réel des propriétaires de l'entreprise pendant ces négociations, **aucune gêne, aucune retenue.**

Les négociations n'avancent pas, l'argumentaire de la direction c'est que la hausse de l'indemnité de grand déplacement est un revenu supplémentaire et règle en partie les revendications salariales. Un représentant du syndicat était présent et devant lui ce n'était évidemment plus un « 13^{ème} mois » qui était proposé mais bien une prime de fin d'année liés aux résultats ... donc ce n'est plus du salaire.

Le projet en l'état, est en dessous de la convention collective sur bien des points et pourrait même légitimement intéresser l'URSSAF car confondre IGD et salaire est interdit.

Voilà des décennies que le patronat du BTP magouille ainsi sur le dos des salariés et de leur régime de sécurité social. On explique aux salariés qu'on n'augmente pas les salaires car il y a l'indemnité de grand déplacement et qu'en faisant des économies sur ses conditions de logement le travailleur s'y retrouvera ! Mais voilà ce régime, on en veut plus !

Si les salariés du BTP ont raison de vouloir gagner de l'argent à partir en déplacement c'est une indemnité d'éloignement qui doit alors être créée ! (elle existe dans l'industrie routière de la convention des travaux publics par exemple).

Pour le moment la direction envisage la négociation comme une façon de rendre contractuel le contournement de notre convention collective. Voilà la qualité du « dialogue social » !

Saint-Avertin, le 05 mars 2015
Le bureau du SLCBA-CGT 37

Contacts :

Najim BHAJAOUI (Délégué syndical) : 06 10 08 77 56

Karim ELJIHAD (secrétaire-adjoint SLCBA-CGT 37) : 06 43 02 56 42